

Lettre d'information de Vincent DESCOEUR, député du Cantal



Projet de limitation de vitesse à 80 km/h : Vincent Descoeur interpelle le Premier ministre

La proposition de réduire à 80 km/h la vitesse sur les routes départementales et nationales, qui semble séduire le Gouvernement, ignore les difficultés de déplacement dans les départements qui n'ont pas la chance de bénéficier de 2 fois 2 voies ni d'autoroute. J'ai interpellé le Premier ministre pour l'alerter sur les conséquences d'une telle mesure et lui demander de renoncer à ce projet qui serait extrêmement pénalisant pour les territoires enclavés.

Aurillac, le 15 décembre 2017

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

J'ai pris connaissance de la recommandation du Conseil National de la Sécurité Routière visant à réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales qui semble séduire le Gouvernement et pourrait être examinée lors d'un prochain Comité interministériel de la sécurité routière dès le mois de janvier 2018.

Cette proposition ignore les difficultés de déplacement dans les départements qui n'ont pas la chance de bénéficier de deux fois deux voies ni d'autoroute et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leurs véhicules pour leurs déplacements personnels ou professionnels. C'est le cas du département du Cantal dont la ville préfectorale, Aurillac, distante de plus d'une heure de la première autoroute, se trouve être la plus enclavée de France.

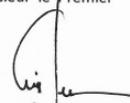
Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la circulation est un objectif qu'on ne peut que partager, l'efficacité de cette mesure ne semble pas avérée si on se réfère aux résultats enregistrés dans des pays voisins, dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes.

Cette mesure s'apparenterait à une double peine pour les territoires que l'Etat a oubliés dans ses projets d'infrastructures routières ou ferroviaires et qui verront leurs délais de raccordement aux autoroutes sensiblement augmenter. En outre, elle viendrait anéantir les effets des travaux d'amélioration du réseau routier réalisés par les collectivités au cours des dernières décennies et qui se sont, eux, traduits par une amélioration des conditions de sécurité des automobilistes.

Au regard de ces éléments, il me semble indispensable dans l'intérêt celles et ceux qui résident dans ces départements déjà pénalisés par leur éloignement des grands axes et des métropoles que le gouvernement renonce à ce projet et imagine d'autres voies d'amélioration de la sécurité routière moins pénalisantes pour la France des territoires.

Espérant que vous saurez entendre ces arguments, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

la plus cordiale.



Vincent DESCOEUR
Député du Cantal

Permanence parlementaire de Vincent DESCOEUR, député du Cantal – 24 rue Paul Doumer – 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 47 41 87 – Mail : contact@descoeur.com

Questions au gouvernement Les départements menacés d'asphyxie budgétaire

A l'heure où le Conseil départemental du Cantal s'apprêtait à voter son budget 2018, je suis intervenu mardi à l'Assemblée nationale dans le cadre des questions d'actualité pour interpellier une nouvelle fois le gouvernement sur la situation des départements, menacés d'asphyxie financière sous le double effet d'une baisse des dotations d'Etat et d'une explosion des dépenses sociales. Une situation intenable qui condamnera une majorité d'entre eux à réduire leurs investissements, ce qui aura pour effet d'accentuer la fracture territoriale entre la France des territoires et celle des métropoles. Un motif de satisfaction : ce constat est désormais partagé par le Gouvernement, comme l'a souligné le ministre Gérald Darmanin dans sa réponse et une obligation de résultats car il y a urgence à obtenir des réponses concrètes, ce à quoi je vais m'employer dans les prochaines semaines.

[Voir la vidéo >](#)



Permanence parlementaire
24, rue Paul Doumer
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 47 41 87
Mail : contact@descoeur.com



[Se désinscrire de la lettre d'information](#)

© 2017 Vincent Descoeur